

Les panneaux du code de la route

Classés par famille, avec leur code officiel et leur signification.

Panneaux de danger



Virage à droite

A1a

Un virage dangereux vers la droite. Adapter sa vitesse avant d'aborder la courbe.



Virage à gauche

A1b

Un virage dangereux vers la gauche. Adapter sa vitesse avant d'aborder la courbe.



Succession de virages

A1c

Au moins deux virages rapprochés, le premier à droite (A1c) ou à gauche (A1d).



Ralentisseur de type dos-d'âne

A2b

Un ralentisseur surélevé sur la chaussée. Réduire sa vitesse avant de le franchir.



Chaussée rétrécie

A3

La chaussée se rétrécit. Variantes A3a et A3b quand le rétrécissement se fait par la droite ou par la gauche.



Chaussée particulièrement glissante

A4

La route peut être glissante, par exemple par temps de pluie ou de gel.



Passage à niveau avec barrières

A7

Un passage à niveau muni de barrières ou de demi-barrières à fonctionnement automatique.



Passage à niveau sans barrière

A8

Un passage à niveau sans barrière ni demi-barrière : redoubler de prudence.



Endroit fréquenté par des enfants

A13a

École, aire de jeux : présence probable d'enfants, redoubler de prudence.



Passage pour piétons

A13b

Un passage pour piétons est proche. Céder le passage aux piétons engagés ou qui manifestent l'intention de traverser.



Autres dangers

A14

Un danger non repris par un autre panneau. Un panonceau précise souvent la nature du risque.



Passage d'animaux domestiques

A15a1

Des animaux d'élevage peuvent traverser la route.



Passage d'animaux sauvages

A15b

Des animaux sauvages peuvent surgir, surtout à l'aube et au crépuscule.



Descente dangereuse

A16

Forte pente descendante, dont l'inclinaison est indiquée. Utiliser le frein moteur.



Annonce de feux tricolores

A17

Des feux de signalisation sont installés plus loin.



Circulation dans les deux sens

A18

La route redevient à double sens après une section à sens unique.



Risque de chute de pierres

A19

Des pierres peuvent tomber sur la chaussée ou s'y trouver.



Débouché de cyclistes

A21

Des cyclistes peuvent déboucher de droite ou de gauche.



Vent latéral

A24

Risque de vent latéral fort. Tenir fermement le volant.



Travaux

AK5

Chantier sur ou au bord de la chaussée. Signalisation temporaire, reconnaissable à son fond jaune.

Panneaux d'interdiction



Circulation interdite à tout véhicule

B0

Accès interdit dans les deux sens à tous les véhicules.



Sens interdit

B1

Il est interdit d'emprunter la voie dans ce sens.



Interdiction de tourner à gauche

B2a

Interdit de tourner à gauche à la prochaine intersection.



Interdiction de tourner à droite

B2b

Interdit de tourner à droite à la prochaine intersection.



Demi-tour interdit

B2c

Interdit de faire demi-tour jusqu'à la prochaine intersection incluse.



Dépassement interdit

B3

Interdiction de dépasser les véhicules à moteur, sauf les deux-roues sans side-car.



Stationnement interdit

B6a1

L'arrêt est autorisé mais pas le stationnement.



Arrêt et stationnement interdits

B6d

Ni l'arrêt ni le stationnement ne sont autorisés.



Accès interdit aux piétons

B9a

La circulation des piétons est interdite.



Accès interdit aux cycles

B9b

La circulation des vélos est interdite.



Limitation de poids

B13

Accès interdit aux véhicules dont le poids total autorisé en charge dépasse la valeur indiquée.



Limitation de vitesse

B14

Interdiction de dépasser la vitesse indiquée.



Fin de toutes les interdictions

B31

Lève les interdictions précédemment signalées imposées aux véhicules en mouvement.



Fin de limitation de vitesse

B33

La limitation de vitesse signalée auparavant prend fin.

Panneaux d'obligation



Direction obligatoire tout droit

B21b

Obligation de continuer tout droit à la prochaine intersection.



Direction obligatoire à droite

B21c1

Obligation de tourner à droite à la prochaine intersection.



Direction obligatoire à gauche

B21c2

Obligation de tourner à gauche à la prochaine intersection.



Contournement obligatoire par la droite

B21a1

Obligation de contourner l'obstacle par la droite (B21a2 : par la gauche).



Piste ou bande obligatoire pour les cycles

B22a

Piste ou bande cyclable d'usage obligatoire pour les vélos.



Chemin obligatoire pour piétons

B22b

Cheminement réservé et obligatoire pour les piétons.



Vitesse minimale obligatoire

B25

Obligation de rouler au moins à la vitesse indiquée, sauf conditions qui l'empêchent.



Chaînes à neige obligatoires

B26

Chaînes à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices.



Fin de piste ou bande obligatoire pour les cycles

B40

La piste ou bande cyclable obligatoire prend fin.

Panneaux de priorité



Priorité à droite

AB1

Intersection où vous devez céder le passage aux véhicules venant de droite.



Priorité ponctuelle

AB2

Intersection avec une route dont les usagers doivent vous céder le passage.



Cédez le passage

AB3a

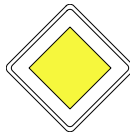
Céder le passage aux véhicules de la route abordée, sans forcément s'arrêter.



Stop

AB4

Arrêt obligatoire à la limite de la chaussée abordée, puis céder le passage.



Route à caractère prioritaire

AB6

Vous êtes prioritaire aux intersections, jusqu'au panneau de fin.



Fin de route prioritaire

AB7

Le caractère prioritaire de la route prend fin.



Carrefour à sens giratoire

AB25

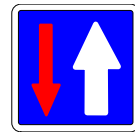
Annonce un giratoire. À l'entrée, céder le passage aux véhicules déjà engagés sur l'anneau, sauf indication contraire.



Cédez le passage à la circulation en sens inverse

B15

Dans un passage étroit, vous devez laisser passer les véhicules venant en face.



Priorité sur la circulation en sens inverse

C18

Dans un passage étroit, vous êtes prioritaire sur les véhicules venant en face.

Panneaux d'indication



Parc de stationnement

C1a

Lettre P : un lieu aménagé pour le stationnement.



Risque d'incendie

C3

Zone exposée aux feux de forêt : ne rien jeter, ne pas faire de feu.



Vitesse conseillée

C4a

Vitesse recommandée dans de bonnes conditions de circulation.



Station de taxis

C5

Emplacement réservé aux taxis.



Arrêt d'autobus

C6

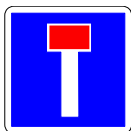
Emplacement d'arrêt des autobus.



Circulation à sens unique

C12

La circulation se fait dans un seul sens, celui de la flèche.



Impasse

C13a

La voie n'a pas d'issue.



Passage pour piétons

C20a

Emplacement d'un passage pour piétons.



Entrée de zone 30

B30

Zone où la vitesse est limitée à 30 km/h, jusqu'au panneau de sortie de zone.



Entrée de zone de rencontre

B52

Zone où les piétons sont prioritaires et peuvent circuler sur la chaussée ; vitesse limitée à 20 km/h.